

**DÉCISION DU CCSP AU  
SUJET DE SA STRATÉGIE  
INTERNATIONALE :  
OPTION 2 – ADAPTATION  
DES PRINCIPES DES  
NORMES IPSAS LORS  
DE L'ÉLABORATION  
DE FUTURES NORMES**

**Septembre 2020**

---

**Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public**

---

*Préparée par les permanents du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public*

## **AVANT-PROPOS**

Les documents «Bases des conclusions» ont pour principal objectif d'indiquer comment le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est parvenu à ses conclusions. Ces documents exposent également les points importants soulevés dans les commentaires reçus en réponse aux propositions présentées et indiquent comment le CCSP a résolu les problèmes soulevés.

Les Bases des conclusions visent à aider les utilisateurs, préparateurs et auditeurs d'états financiers ainsi que les autres parties intéressées par l'information financière du secteur public à comprendre la logique suivie par le CCSP lors de l'élaboration ou de la modification de normes ou de la prise de décisions stratégiques.

Le présent document a été préparé par les permanents du CCSP. Il ne fait partie ni du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, ni des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public. D'ailleurs, les Bases des conclusions ne comportent aucune indication sur l'application du chapitre ou de la note d'orientation dont elles traitent.

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
<b>Historique</b> .....	1-9
<b>Résumé des commentaires</b> .....	10-14
<b>Évaluation des options</b> .....	15-52
Contrôle et influence exercés par le Canada sur le processus de normalisation.....	16-24
Harmonisation à l'échelle internationale .....	25-33
Coûts de transition .....	34-38
Normes de haute qualité.....	39-47
Procédure officielle .....	48-52
<b>Autres commentaires des parties prenantes</b> .....	53-57
<b>Conclusion</b> .....	58-59

## HISTORIQUE

- 1 Le 5 mai 2020, le CCSP a voté en faveur de l'option 2 proposée dans le Document de consultation 2, [Revoir l'approche du CCSP à l'égard des Normes comptables internationales du secteur public](#), à savoir l'adaptation des principes des normes IPSAS lors de l'élaboration de futures normes. Cette décision est l'aboutissement de vastes consultations qu'a menées le CCSP auprès des parties prenantes canadiennes dans le cadre de l'examen de son approche à l'égard des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), examen qui était prévu dans son plan stratégique 2017-2021.
- 2 Le plan stratégique du CCSP expose les grands objectifs qui guident le CCSP dans l'exécution de son mandat de protection de l'intérêt public pendant plusieurs années. Or, l'une des principales stratégies du plan 2017-2021 reflète la tendance croissante à l'harmonisation mondiale des normes comptables, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.
- 3 Lors de l'élaboration de son plan stratégique, le CCSP a déterminé que le temps était venu pour lui de revoir son approche à l'égard de sa stratégie internationale et des normes IPSAS, notamment parce que celles-ci sont adoptées ou adaptées par de plus en plus de pays. Selon cette stratégie, au cours de la période allant de 2017 à 2021, le CCSP ferait ce qui suit :
  - a) mener des recherches sur les différences entre les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) et les normes IPSAS;
  - b) apprendre de l'expérience d'autres pays qui appliquent les normes IPSAS, les appliquent partiellement ou ne les appliquent pas;
  - c) publier un document de consultation afin de recueillir les points de vue des parties prenantes;
  - d) élaborer des options qui guideraient son approche de la question.
- 4 Le 28 mai 2018, le CCSP a publié son document de consultation intitulé [Revoir l'approche du CCSP à l'égard des Normes comptables internationales du secteur public](#) (Document de consultation 1), dans lequel il a présenté aux parties prenantes le modèle décisionnel qu'il comptait utiliser pour évaluer les différentes options en matière de stratégie internationale. Premier d'une suite de deux, ce document comportait des questions importantes sur les critères de décision et décrivait les quatre options envisagées; l'objectif n'était pas de recueillir des avis sur l'option que le CCSP devait choisir.
- 5 Le CCSP a reçu 29 réponses écrites au Document de consultation 1, dont certaines conjointes, qui représentaient l'avis de 63 répondants. Il a aussi reçu de la rétroaction verbale lors de la présentation d'exposés et de réunions avec les parties prenantes.
- 6 Les commentaires suscités par le Document de consultation 1 ont été étudiés par le CCSP et par le [groupe consultatif stratégique](#) qu'il a créé pour l'aider à orienter son projet sur la stratégie internationale, et ont été pris en compte dans l'élaboration du Document de consultation 2.
- 7 Dans le Document de consultation 2, publié le 8 mai 2019, le CCSP a défini ses options en matière de stratégie internationale et demandé aux parties prenantes laquelle de ces options servait le mieux l'intérêt public canadien.
- 8 Le CCSP a reçu 28 réponses écrites à propos du Document de consultation 2. Il a aussi tenu 18 rencontres avec des parties prenantes de partout au Canada pour recueillir leurs commentaires. Si l'on tient compte de ces entretiens et des réponses conjointes, on arrive à un total de 102 répondants aux profils diversifiés : contrôleurs, auditeurs législatifs, gouvernements locaux, groupes autochtones, cabinets comptables, organismes comptables (canadiens et internationaux), organismes sans but lucratif du secteur public (OSBLSP).
- 9 Les commentaires des répondants aux deux documents de consultation ont orienté la décision définitive du CCSP quant à sa stratégie internationale.

## RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES

- 10 Dans le Document de consultation 2, le CCSP a demandé aux parties prenantes laquelle des quatre options en matière de stratégie internationale servait le mieux l'intérêt public canadien.
- 11 En comparant les réponses au Document de consultation 2 à celles qu'a suscitées le premier document de consultation, on constate que l'idée de l'adoption des normes IPSAS a fait du chemin. Bien que l'option 1 (le statu quo) bénéficie d'un certain appui, les répondants se sont montrés favorables à l'adoption d'une approche qui s'harmonise avec la normalisation internationale. En effet, selon les commentaires reçus par écrit et les avis recueillis lors des entretiens, les parties prenantes privilégient l'option 2. Même si, dans le Document de consultation 1, le CCSP ne demandait pas aux parties prenantes de se prononcer sur les options envisagées, de nombreux répondants avaient alors spontanément exprimé leur préférence pour l'option 1.
- 12 Le fait que les parties prenantes en soient venues à privilégier l'option 2 a été un facteur décisif dans la décision du CCSP d'en faire sa stratégie internationale.
- 13 Dans ses deux documents de consultation, le CCSP s'est engagé à fonder le choix de sa stratégie internationale sur les cinq critères décisionnels suivants :
  - a) normes de haute qualité;
  - b) procédure officielle;
  - c) harmonisation à l'échelle internationale;
  - d) contrôle et influence exercés par le Canada sur le processus de normalisation;
  - e) coûts de transition.
- 14 Le CCSP a décidé de donner le même poids à tous ces critères. Bien qu'il ait envisagé d'accorder plus d'importance à certains critères qu'à d'autres, le CCSP y a finalement renoncé, notamment parce que les critères étaient peu nombreux, que la pondération aurait été subjective et que le Conseil voulait éviter de réduire son évaluation à un simple exercice mathématique.

## ÉVALUATION DES OPTIONS

- 15 Dans les réponses des parties prenantes à la question de savoir quelle option servirait le mieux l'intérêt public canadien, les critères qui ressortent le plus sont les suivants : contrôle et influence exercés par le Canada sur le processus de normalisation, harmonisation à l'échelle internationale et coûts de transition. C'est donc de ces critères que nous traiterons en premier lieu. Nous aborderons ensuite les deux autres critères (normes de haute qualité et procédure officielle).

### Contrôle et influence exercés par le Canada sur le processus de normalisation

- 16 Les points de vue exprimés par les répondants au sujet de ce critère constituent l'un des principaux facteurs qui ont amené le CCSP à choisir l'option 2 pour sa stratégie internationale future.
- 17 Dans son processus décisionnel, le CCSP a pris acte de la nécessité de maintenir la capacité du Canada à exercer un contrôle et une forte influence sur le processus de normalisation, et ce, quelle que soit l'option retenue. Pour maintenir cette capacité et celle des parties prenantes canadiennes à exercer une grande influence sur les normes, les options 1 et 2 semblaient être les solutions les plus envisageables. De l'avis du CCSP et des répondants, c'est l'option 1 qui aurait permis d'exercer le plus de contrôle et d'influence, mais l'option 2 offre à la fois la possibilité de maintenir une bonne part de contrôle et d'influence et d'accroître la participation du Canada au processus de normalisation internationale, comme l'ont d'ailleurs souligné les parties prenantes favorables à cette option.

- 18 Comme certains répondants l'ont fait remarquer, le CCSP a noté que l'option 2 lui offrait toute la latitude voulue pour choisir les projets à entreprendre et l'ordre de priorité à donner à chacun. S'il entreprend un projet sur une question qui fait déjà l'objet d'une norme IPSAS, les principes à la base de celle-ci serviront à l'élaboration de la norme canadienne correspondante. Comme c'est le cas actuellement, c'est le CCSP qui sera responsable d'élaborer la norme en veillant à ce qu'elle comble les besoins des parties prenantes canadiennes. Cette option prévoit également la possibilité pour le CCSP de modifier les principes des normes IPSAS, en respectant certains critères prédéfinis, si cela répond à un besoin au Canada.
- 19 Certains répondants ont dit craindre qu'un changement dans la stratégie internationale nuise à la capacité du Canada à exercer un contrôle et une influence sur le processus de normalisation, en particulier si le CCSP choisit l'option 3 ou l'option 4. Selon eux, ces deux options viendraient réduire le contrôle et l'influence exercés par le Canada, étant donné que le Conseil des normes internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board – IPSASB) établit son programme de travail en fonction des questions qui sont importantes pour toutes les parties prenantes à l'échelle mondiale. Certains répondants ont affirmé qu'il serait alors plus ardu de s'attaquer rapidement aux questions d'intérêt canadien et que cette situation pourrait donner lieu à l'élaboration de normes qui ne répondent pas vraiment aux besoins des utilisateurs et des préparateurs d'ici. L'option 2 ne comporte pas ces inconvénients : le CCSP et ses parties prenantes continuent d'établir le programme de travail comme ils l'entendent, et les questions d'information financière propres au Canada continuent de recevoir l'attention du normalisateur à mesure qu'elles se posent. L'élaboration des normes se fait dans l'unique préoccupation des besoins des parties prenantes canadiennes.
- 20 Le CCSP a aussi tenu compte du fait que l'option 2 aiderait le Canada à renforcer sa position de chef de file mondial en matière de normalisation. Elle permettrait également au CCSP de resserrer ses liens et d'accroître la collaboration avec l'IPSASB et, de ce fait, de gagner en influence auprès des normalisateurs internationaux et de mieux faire valoir ses points de vue dans le cadre du processus d'établissement des normes internationales pour le secteur public.
- 21 Parmi les répondants qui ont exprimé des réserves quant au changement de stratégie internationale du CCSP, certains se sont dits préoccupés par le fait que les normes IPSAS ne sont pas élaborées spécifiquement pour le Canada. À leur avis, si le CCSP change de stratégie internationale, et surtout s'il choisit l'option 3 ou l'option 4, les normes ne seront pas aussi bien adaptées à la situation canadienne qu'elles le sont actuellement. Ces répondants ont fait remarquer que les normes IPSAS ont, dans une large mesure, été élaborées sans apport canadien, car les parties prenantes canadiennes ont été peu nombreuses à répondre directement aux documents de consultation de l'IPSASB. Celles qui l'ont fait, ajoutent les répondants, sont majoritairement des gouvernements de grande taille ou des vérificateurs généraux, qui ne représentent qu'une portion du large éventail des parties prenantes du CCSP.
- 22 Le CCSP a pris acte de ces préoccupations. Il souligne toutefois que, suivant l'option 2, il continuera d'élaborer les normes canadiennes pour ses parties prenantes. Ainsi, les normes seront tout aussi adaptées à la situation canadienne qu'elles le sont actuellement. Par ailleurs, s'il est vrai que peu de parties canadiennes ont répondu aux documents de consultation de l'IPSASB par le passé, il convient de noter que le CCSP entretient des liens étroits avec l'IPSASB depuis de nombreuses années. En effet, les permanents du CCSP ont répondu activement aux documents de consultation de l'IPSASB, notamment en exposant à celui-ci des points de vue canadiens pour l'aider à élaborer les normes internationales. Ils ont aussi pris part aux activités de certains groupes de travail et fourni du soutien technique aux membres canadiens de l'IPSASB (par exemple, ils ont préparé à leur intention des notes d'information sur les particularités du Canada se rapportant aux points à l'ordre du jour des réunions de l'IPSASB).

- 23 Des répondants ont affirmé avec raison que rien ne garantit la présence de membres canadiens au sein de l'IPSASB dans le futur. Le CCSP croit cependant qu'il réussira à défendre les points de vue canadiens auprès de l'IPSASB, grâce aux mécanismes dont il s'est doté. Une fois que l'option 2 aura été mise en œuvre au Canada, le CCSP fera connaître par l'entremise de ses divers canaux de communication tous les nouveaux documents de travail que publiera l'IPSASB. Les parties prenantes canadiennes seront invitées à y répondre. Le CCSP fera également parvenir ses propres lettres de réponse à l'IPSASB sur le contenu de ces documents. Il consultera ses parties prenantes sur les projets de l'IPSASB qui présentent un intérêt élevé pour le secteur public canadien.
- 24 Le CCSP rappelle que la perte d'influence et de contrôle du Canada sur le processus de normalisation avait aussi soulevé des inquiétudes lors du passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes internationales d'audit. En réponse à ces préoccupations, le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) avaient mis en œuvre des mécanismes leur permettant d'exercer une influence sur l'élaboration des normes internationales pour que les points de vue des parties prenantes canadiennes soient pris en compte. Près de 10 ans plus tard, force est de constater que le CNC et le CNAC exercent une grande influence sur le processus de normalisation internationale. Tant dans la sphère de la normalisation comptable pour le secteur privé que dans celle des normes d'audit, l'expérience du Canada montre qu'il est possible d'exercer une influence réelle sur les travaux des normalisateurs internationaux au profit des parties prenantes canadiennes. Le CCSP a entrepris d'établir une démarche multifacettes dont l'objectif sera de faire connaître à l'IPSASB les points de vue des parties prenantes du secteur public canadien.

## **Harmonisation à l'échelle internationale**

- 25 Pour s'acquitter efficacement de leur responsabilité, les normalisateurs doivent s'efforcer de répondre non seulement aux besoins actuels des parties prenantes, mais aussi à leurs besoins futurs. Or, le CCSP s'attend à ce que la comparabilité avec leurs homologues étrangers devienne de plus en plus importante pour les organisations du secteur public canadien au cours des prochaines années. L'option 2 se traduira par une harmonisation progressive des normes canadiennes et internationales.
- 26 Comme le prévoit l'option 2, toutes les NCSP à venir qui portent sur des questions faisant déjà l'objet d'une norme IPSAS seront élaborées à partir des principes qui sous-tendent celle-ci, ce qui permettra d'accroître la comparabilité entre les organisations du secteur public du Canada et celles d'autres pays. Le CCSP pourra néanmoins modifier les principes des normes IPSAS si cela répond à un besoin au Canada.
- 27 Certains répondants n'étaient pas convaincus que la comparabilité à l'échelle internationale justifie la réorientation de la stratégie internationale du CCSP. Selon eux, les organisations du secteur public canadien se comparent à d'autres organisations provinciales ou nationales semblables, au besoin. Ces répondants ne sont pas d'avis qu'il faille absolument changer la stratégie internationale du CCSP pour des motifs de comparabilité.
- 28 Jusqu'ici, la comparabilité à l'échelle internationale n'a peut-être pas représenté un enjeu majeur, mais le CCSP croit que la question gagne en importance, notamment parce que de plus en plus d'organisations du secteur public canadien commencent à concurrencer d'autres organisations sur la scène internationale. C'est en particulier le cas de certaines organisations du secteur public (gouvernement fédéral, établissements d'enseignement supérieur) et de certains types d'OSBLSP (hôpitaux de recherche, musées). Par ailleurs, il arrive de plus en plus souvent que les utilisateurs ou le grand public comparent le gouvernement fédéral du Canada aux gouvernements d'autres pays. En ce qui concerne les OSBLSP, la comparabilité à l'échelle internationale devient de plus en plus importante pour répondre à des critères d'admissibilité ou bénéficier de certains avantages (dons, financement de recherche, inscription à un programme, etc.). En outre, les organisations du secteur public sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers les marchés pour leur financement.

- 29 Il se peut que l'harmonisation à l'échelle internationale ne soit pas importante ou pertinente pour toutes les organisations du secteur public à l'heure actuelle, mais le CCSP ne croit pas que cela constitue une raison valable de maintenir le statu quo (option 1). Il considère que l'anticipation et la prise en compte des besoins futurs de ses parties prenantes font partie de ses responsabilités.
- 30 Cet avis est partagé par plusieurs répondants. L'option 2 contribuerait à l'acceptabilité des normes et faciliterait, pour les utilisateurs des secteurs privé et public, la comparaison et la compréhension des états financiers. Ces répondants estiment également que les utilisateurs qui connaissent bien les normes pour le secteur privé pourraient s'intéresser davantage aux états financiers des organisations du secteur public, et que l'harmonisation progressive aurait vraisemblablement pour effet que ces états financiers seraient mieux compris.
- 31 En ce qui a trait à la comparabilité, des répondants ont émis des réserves sur le choix des pays (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Royaume-Uni) utilisés pour établir des comparaisons avec le Canada dans le Document de consultation 1. Quelques-uns ont souligné que parmi les pays qui envisagent d'adopter les normes ISA, un bon nombre ne sont pas comparables au Canada : leur économie est moins développée que la nôtre, et les méthodes comptables appliquées ne sont pas les mêmes (comptabilité de caisse, par exemple). Il est peu probable, selon ces répondants, que les utilisateurs d'états financiers fassent des comparaisons directes entre le Canada et ces pays, vu leurs caractéristiques économiques différentes.
- 32 Le choix de pays fait par le CCSP repose sur la prémisse voulant que la plupart des parties prenantes canadiennes choisiront probablement de comparer le Canada à d'autres pays du G7. Il est vrai que plusieurs des pays qui envisagent de passer aux normes IPSAS sont plus petits et peut-être moins développés que le Canada. Cela dit, beaucoup de pays comparables au Canada ont opté pour les normes IPSAS ou des normes qui s'en approchent : la Nouvelle-Zélande applique les normes IPSAS; le Royaume-Uni, un référentiel constituant une adaptation des normes IFRS® pour le secteur public (qui est conforme à 95 % aux normes IPSAS); et l'Australie, les normes IFRS (sur lesquelles sont fondées les normes IPSAS) modifiées pour le secteur public. Étant donné que bon nombre des pays comparables au Canada ont fait des normes IFRS ou des normes IPSAS leur principal référentiel d'information financière, le CCSP croit qu'il serait difficile de justifier le maintien du statu quo.
- 33 Une petite minorité de répondants ont souligné que les NCSP n'étaient pas appliquées de façon uniforme au Canada et qu'il faudrait remédier à cette situation avant que le CCSP songe à une harmonisation avec les normes internationales. Le CCSP reconnaît que l'uniformité d'application des NCSP au Canada pourrait être améliorée. Or, que le Conseil change ou non sa stratégie internationale, le manque d'uniformité continuera probablement de poser problème. Le CCSP est au fait de la situation, et il en tiendra compte dans la mise en œuvre de l'option 2.

## **Coûts de transition**

- 34 Les préoccupations des répondants quant aux coûts de transition ont pesé lourd dans la décision du CCSP de choisir l'option 2 plutôt que l'option 3 ou 4. Les répondants ont exprimé très clairement leur réticence à mettre en œuvre une option dont les coûts de transition seraient élevés.
- 35 Des répondants ont dit craindre que l'adoption d'une stratégie internationale exigeant l'adoption rétrospective des normes IPSAS (options 3 et 4) comporte plus de coûts de transition que d'avantages. Ils ont énuméré les nombreux coûts associés à l'adoption rétrospective d'un référentiel, dont ceux liés au temps et aux ressources nécessaires, aux modifications à apporter (systèmes, technologies) et à la formation du personnel. Les répondants ont expliqué qu'un grand nombre d'organisations du secteur public, en particulier les petites organisations, n'avaient peut-être pas les ressources ou les connaissances techniques suffisantes pour adopter rétrospectivement les normes IPSAS. Elles pourraient alors se voir obligées de consacrer davantage d'argent

des contribuables et de ressources publiques à l'administration plutôt qu'à l'exécution de leur mandat. Les coûts potentiellement élevés qu'engendrerait l'adoption rétrospective des normes IPSAS ont donc amené les répondants à douter que les options 3 et 4 servent le mieux l'intérêt public canadien.

- 36 Certains répondants ont mentionné que les options 3 et 4 risqueraient d'entraîner des difficultés de mise en œuvre importantes, notamment à cause de différences en matière de traitement comptable. La consolidation des entreprises publiques a été citée en exemple : les NCSP exigent que les entreprises publiques soient comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, tandis que les normes IPSAS exigent la consolidation ligne par ligne plus détaillée.
- 37 En raison de ces inconvénients, nombre de répondants ont dit préférer l'option 2 aux options 3 et 4. Le changement de stratégie internationale que prévoit l'option 2 est de nature prospective, et les coûts de transition, s'il y en a, sont minimes. Les répondants ont fait valoir que cette approche créerait moins de problèmes pour les organisations du secteur public et que celles-ci pourraient donc conserver leurs ressources pour la réalisation de leur mandat.
- 38 Le CCSP sait qu'un changement de stratégie internationale qui exige l'adoption rétrospective des normes IPSAS entraînerait des coûts de transition élevés. L'option 2 permet d'harmoniser progressivement les normes canadiennes et internationales et de maintenir la capacité du Canada à exercer un contrôle et une forte influence, sans que la transition demande un investissement initial important de la part des parties prenantes.

## **Normes de haute qualité**

- 39 Le CCSP estime que les normes IPSAS et les NCSP sont deux référentiels d'information financière de haute qualité.
- 40 Dans le Document de consultation 2, le CCSP a indiqué que des normes de haute qualité doivent permettre aux utilisateurs des états financiers d'effectuer des analyses significatives de la santé financière d'une organisation du secteur public. Le Conseil considère la compréhensibilité comme un aspect essentiel, et il s'est demandé si l'option 3 ne contribuerait pas encore plus que l'option 2 à la compréhension de l'information financière. À la lumière des commentaires reçus en réponse au Document de consultation 2, il a conclu que les parties prenantes n'étaient pas encore prêtes à un changement aussi radical.
- 41 Le CCSP a aussi indiqué que des normes de haute qualité doivent répondre aux besoins des parties prenantes et être pertinentes pour ceux qui les appliquent, et tenir compte des diverses exigences d'information financière auxquelles doivent satisfaire les organisations du secteur public de tous types. En tant que normalisateur pour tout le secteur public canadien, le CCSP a la responsabilité d'établir des normes pour un large éventail de parties prenantes. Parmi les parties prenantes qui appliquent les NCSP, il y a celles appartenant aux trois grandes catégories suivantes : les OSBLSP, les autres organismes publics et les partenariats. Toute décision du CCSP concernant la stratégie internationale doit tenir compte de ces parties prenantes.
- 42 Si le CCSP a choisi l'option 2 comme stratégie internationale, c'est en grande partie parce que cette approche lui permettra de continuer à élaborer des normes qui répondent aux besoins de ses parties prenantes, dont les OSBLSP, les autres organismes publics et les partenariats.
- 43 Des répondants ont fait remarquer que les normes IPSAS sont principalement destinées aux gouvernements et aux organismes publics, et qu'il serait difficile pour le CCSP de satisfaire aux besoins des OSBLSP s'il choisissait l'option 3 ou 4. Parmi les répondants, bon nombre appliquent les normes pour les OSBLSP, qui n'ont aucun équivalent dans les normes IPSAS. Certains ont souligné que le problème se poserait aussi pour les autres organismes publics et les partenariats, les normes IPSAS ne fournissant aucune indication pour ces types d'organisations.

- 44 Selon ces répondants, l'option 2 permet au CCSP de mieux répondre aux besoins de ces organisations, car elle lui donne la possibilité de fournir des indications spécifiques pour les OSBLSP, les autres organismes publics et les partenariats. De telles indications ne pourraient être fournies si le CCSP choisissait l'option 3 ou 4, et cela constituerait un changement important pour ces parties prenantes.
- 45 Quelques répondants ont suggéré au CCSP d'envisager, s'il choisissait l'option 3 ou 4, d'élaborer des indications qui s'ajouteraient aux normes IPSAS. D'autres ont évoqué la possibilité d'utiliser des traitements différentiels pour les OSBLSP, les autres organismes publics et les partenariats dans les cas où il n'est pas nécessaire d'appliquer le référentiel en entier. Le CCSP a étudié ces options, mais les a écartées pour le moment.

## **Procédure officielle**

- 46 Dans le Document de consultation 2, la procédure officielle est définie comme les mécanismes, procédures et processus en place qui mènent à l'élaboration de normes de haute qualité. Le CCSP estime que l'option 2 se traduira par des gains d'efficacité et des économies en matière de normalisation.
- 47 Les parties prenantes ont déjà dit que le processus de normalisation au Canada était parfois long. Cela signifie qu'elles n'ont pas toujours accès rapidement aux indications pertinentes dont elles ont besoin pour composer avec les nouvelles réalités. Pour s'acquitter de ses responsabilités de normalisateur et élaborer en temps utile des normes sur les questions auxquelles sont confrontées les parties prenantes, le CCSP cherche constamment de nouveaux moyens de réduire le délai de mise en œuvre des NCSP. Selon lui, l'option 2 accélérera le processus de normalisation et permettra de mieux répondre aux besoins des parties prenantes. En effet, pour élaborer les prochaines NCSP, le CCSP pourra se servir des principes déjà établis par un normalisateur reconnu.
- 48 De nombreux répondants étaient du même avis. Selon eux, le changement de stratégie internationale permettra sans doute d'élaborer des normes plus rapidement pour satisfaire aux besoins actuels. Ces répondants ont ajouté que la réduction du délai de mise en œuvre des normes servirait l'intérêt public canadien et contribuerait à la qualité et à la pertinence des normes. Un petit nombre de répondants ont même dit que l'option 3 permettrait d'obtenir ce résultat.
- 49 Par ailleurs, les ressources allouées à la normalisation sont limitées, et il faut sans cesse élaborer des normes pour encadrer les problèmes nouveaux qui se posent dans le secteur public canadien. Grâce à l'option 2, le CCSP pourra utiliser les normes déjà établies par un autre normalisateur. Ainsi, il évitera de répéter inutilement les travaux accomplis par d'autres et pourra utiliser ses ressources limitées à meilleur escient, notamment pour régler des questions dont les normes nationales ou internationales ne traitent pas.
- 50 Certains répondants ont affirmé que l'option 1 (le statu quo) n'empêchait pas le CCSP de s'inspirer des normes IPSAS pour élaborer les NCSP. Selon eux, il n'est peut-être pas nécessaire de changer de stratégie internationale pour utiliser les travaux d'autres normalisateurs. S'il faut améliorer la procédure officielle du Conseil, cela peut se faire à part, sans que l'on modifie le référentiel comptable. Le CCSP admet cette possibilité, mais croit tout de même qu'il serait avantageux de consulter les parties prenantes et d'officialiser le processus suivant lequel les principes des normes IPSAS seront utilisés dans l'élaboration des NCSP.

## **AUTRES COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES**

- 51 En plus des commentaires mentionnés plus haut, le CCSP a reçu des suggestions de points à prendre en compte dans l'examen de sa stratégie internationale. Sans constituer pour autant une liste exhaustive de ces «autres commentaires», la présente section traite de ceux qui sont revenus le plus souvent dans les réponses au Document de consultation 2.

- 52 Certains répondants ont soulevé le problème suivant : selon que les critères de modification et de révision des principes des normes IPSAS sont plus ou moins stricts, la mise en œuvre de l'option 2 pourrait donner des résultats différents. Selon ces répondants, si les critères sont trop stricts, on aboutira à peu près aux mêmes résultats que si l'on avait retenu l'option 3; s'ils ne le sont pas assez, on se rapprochera plutôt de l'option 1. Ces répondants ont ajouté qu'il était difficile de soupeser les options avant que les critères aient été définis. Le CCSP est d'accord avec eux, et il souligne qu'il a eu le temps d'élaborer ces critères et d'en examiner une première version avant de prendre sa décision. Il publiera les critères définitifs lorsque ceux-ci auront été établis et approuvés.
- 53 Des répondants ont affirmé que les NCSP devaient continuer d'être publiées en anglais et en français, et que la procédure officielle appliquée pour l'élaboration de ces normes devait se faire dans les deux langues, et ce, quelle que soit l'option retenue. Ils ont également souligné l'importance d'avoir accès aux exposés-sondages dans les deux langues officielles. Le CCSP considère lui aussi comme primordial que l'élaboration des normes se fasse en anglais et en français. L'option 2 lui permettra de continuer à tenir son processus de consultation dans les deux langues officielles. Cela comprend la publication de ses documents de consultation, exposés-sondages et bases des conclusions. Le Conseil se chargera également d'envoyer une réponse officielle aux documents de consultation de l'IPSASB, et aura la possibilité de consulter les parties prenantes francophones et anglophones avant de rédiger cette réponse.
- 54 D'autres répondants ont dit craindre qu'un changement dans la stratégie internationale vienne introduire des concepts du secteur privé et de la volatilité dans les NCSP. Ils avancent que les normes IPSAS, qui sont fondées sur les normes IFRS (un référentiel créé pour les organisations à but lucratif), risquent de ne pas satisfaire adéquatement aux besoins du secteur public canadien et des utilisateurs. Ces répondants expliquent que les objectifs du secteur public sont par nature différents de ceux du secteur privé et que la comptabilité à la juste valeur pourrait nuire aux décisions à long terme des gouvernements, ceux-ci étant souvent portés à éviter les risques. Le CCSP a pris acte de ces préoccupations. Il note cependant que les normes IPSAS ou IFRS constituent une solution satisfaisante pour la communication de l'information financière des organisations du secteur public dans plusieurs pays, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. De plus, l'option 2 permet au CCSP de modifier les principes des normes IPSAS dont l'application n'est pas appropriée au Canada.
- 55 Quelques répondants ont mentionné que, si le CCSP changeait de stratégie internationale, et surtout s'il choisissait l'option 3 ou l'option 4, cela pourrait nuire à l'acceptabilité des normes et faire augmenter le recours à des pratiques comptables imposées par la loi au Canada. Le CCSP sait qu'un tel risque existe, quelle que soit l'option retenue, car certains gouvernements peuvent avoir l'impression que les normes IPSAS ou les principes qui les sous-tendent sont mal adaptés au contexte canadien. Or les pratiques comptables imposées par la loi nuisent à la comparabilité à l'échelle internationale, mais aussi à l'échelle nationale.

## **CONCLUSION**

- 56 S'apprêtant à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie internationale, le CCSP tient à remercier ses parties prenantes d'avoir participé activement au processus de consultation. Aucun effort n'a été ménagé pour acquérir une compréhension des besoins de ce large éventail de parties prenantes et choisir une stratégie apte à y répondre.
- 57 Le CCSP espère que ce changement de stratégie internationale améliorera le processus de normalisation et qu'il lui permettra de mieux servir ses parties prenantes et de mieux anticiper leurs besoins.

© 2020 Normes d'information financière et de certification,  
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à [info@frascanada.ca](mailto:info@frascanada.ca).